

# **BVGer B-4157/2021 vom 16. August 2021**

Bundesverwaltungsgericht, 2021-08-16, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger\\_B-4157\\_2021](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_B-4157_2021)

FR: TAF B-4157/2021 du 16 août 2021

IT: TAF B-4157/2021 del 16 agosto 2021

## **Regeste**

Marchés publics

## **Erwägungen**

### **E. 1**

La requête du pouvoir adjudicateur tendant à la levée partielle de l'effet suspensif est admise en ce sens que les travaux listés au ch. 2.5 du rapport technique peuvent être exécutés.

### **E. 2**

Les frais et dépens relatifs à la présente décision incidente seront réglés dans l'arrêt au fond.

### **E. 3**

La présente décision incidente est adressée : - à la recourante (par courriel et par recommandé avec avis de réception) - à l'intimée (par courriel et par recommandé avec avis de réception ; annexe : copie des déterminations de la recourante du 17 novembre 2021) - au pouvoir adjudicateur (n° de réf. ID du projet 221422 ; par courriel et par recommandé avec avis de réception ; annexe : copie des déterminations de la recourante du 17 novembre 2021) L'indication des voies de droit se trouve à la page suivante. Le juge instructeur : Pascal Richard Indication des voies de droit : Pour autant qu'elle cause un préjudice irréparable (cf. art. 93 al. 1 let. a de la loi fédérale du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral [LTF, RS173.110]), que les valeurs seuils fixées à l'art. 83 let. f ch. 1 LTF soient atteintes et qu'elle soulève une question juridique de principe (art. 83 let. f ch. 2 LTF), la présente décision peut être attaquée devant le Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14, par la voie du recours en matière de droit public, dans les trente jours qui suivent la notification. Ce délai est réputé observé si les mémoires sont remis au plus tard le dernier jour du délai, soit au Tribunal fédéral soit, à l'attention de ce dernier, à La Poste Suisse ou à une représentation diplomatique ou consulaire suisse (art. 48 al. 1 LTF). Le mémoire doit être rédigé dans une langue officielle, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signé. La décision attaquée et les moyens de preuve doivent être joints au mémoire, pour autant qu'ils soient en mains de la partie recourante (art. 42 LTF). Expédition : 18 novembre 2021

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.